



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 26 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre des Sports.

La question de l'accès des clubs luxembourgeois aux infrastructures sportives nationales de football, et en particulier au stade de Luxembourg, s'est récemment posée dans le contexte du sacre du club de Bissen, désormais champion du Luxembourg et qualifié pour une compétition européenne.

À cette occasion, plusieurs interrogations ont été soulevées quant aux conditions d'utilisation du stade national, notamment en ce qui concerne les coûts de location, les modalités d'accès pour les clubs, ainsi que le niveau d'utilisation global de cette infrastructure.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Madame la ministre des Sports :

- Madame la ministre peut-elle préciser les conditions d'accès et de location du stade de Luxembourg pour les clubs luxembourgeois ?
- Pour quelles raisons le coût de location du stade national est-il fixé à un niveau qui semble difficilement accessible pour certains clubs ?
- Madame la ministre ne considère-t-elle pas que permettre aux clubs luxembourgeois de disputer leurs rencontres européennes au stade de Luxembourg constitue une opportunité en matière de « nation branding » et de promotion internationale du pays ?
- Des mesures sont-elles envisagées afin de faciliter l'accès au stade national pour les clubs qualifiés pour des compétitions européennes, notamment en termes de coûts ou de modalités d'utilisation ?
- Plus généralement, Madame la ministre considère-t-elle que les infrastructures sportives nationales sont utilisées de manière optimale, notamment au regard du nombre limité d'événements organisés au stade de Luxembourg ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Ben Polidori  
Député